



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 4 DECEMBRE 2020
ASSEMBLEE GENERALE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 27 novembre 2020

Date d'affichage : 15 décembre 2020

Secrétaire de séance : Véronique WUYTS-LEPAREUX

Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 194

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

L'an deux mil vingt, le quatre décembre à quinze heure trente, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

⇒ Présent(e)s :

ROYER Patrick – **Président.**

BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – LECAMP Pascal – **Vice-Président(e)s.**

ABAUX Brigitte – AUDOUX Monique – AUZANNEAU Isabelle – BARDET Alain – BATLLE Jean-Marie – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BONTEMPELLI Enzo – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOULINEAU Daniel – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BUJAULT Jean – CAILLE Mathieu – CATHELIN Alain – CERTAIN Alain – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBENEST Maxime – DEBIAIS René – DECHATRE Daniel – DENIMAL Frédéric – DESROSES Marie-Renée – DUPUY Pascal – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FRUCHON Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GREGOIRE Claude – GUILBERT Patrice – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – LARY Jean-Claude – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAILLET Alain – MAILLET Hugues – MALVE Aline – MARTIN Claude – MARTINIERE Pierre – MARTINEAU Jean-Philippe – MASSE Thomas – MASSONNET Laurent – MERLE Bernard – METAIS Jacky – MONNAIS Xavier – MONTEILLER Brigitte – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OULIER Anne-Marie – PAPILLIER Catherine – PAPUCHON Philippe – PELISSIER Gaël – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PETIT Adeline – PEYRAT Alain – PHILIPPAULT Daniel – PIERRE Alain – PIERRON Frédéric – PLACENT Jacques – PORTE Michel – PREHER Pierre-Charles – PUYDUPIN Bruno – RANDOUX Stéphane – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – SAUZEAU Philippe – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TARTARIN Yannick – THEFAUT Roselyne – THEUTTHOUNE Gisèle – TRIQUET David – WUYTS LEPAREUX Véronique – **Membres du Comité.**

⇒ Délégué(e)s ayant donné pouvoir :

De AUDOUX François à CHEVAIS Claudine – De BEAUVALLET Franck à COURAULT Bruno – De DANTIN Bruno à MASSONNET Laurent – De MULTEAU Gilles à PELUCHON Vincent – De PASQUET Nadine à LATU Roland – De REYNAUD Gilles à MARTIN Claude – SIROT Régis à DAVIAUD Claude – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck – De VINCENT Jacques à COLAS Josette.

N°C20201204_083 : Assemblée générale
Désignation d'une secrétaire de séance et présentation du procès-verbal de la séance du
12 mars 2020

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 109	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 118	A l'unanimité : ☒

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Les conditions de quorum étant réunies, le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

Madame Véronique WUYTS-LEPAREUX, déléguée de la Commune de l'Isle-Jourdain est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 12 mars 2020 est porté à la connaissance des délégués.

Cette séance étant la première réunion du Comité syndical suivant le renouvellement de l'exécutif du Syndicat qui s'est déroulé le 5 octobre dernier, le Président procède en séance à une présentation générale du Syndicat et des orientations stratégiques pour le mandat.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- > Débat d'orientation budgétaire 2021
- > Investissement 2021 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- > Adhésion du SIMER à l'Association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA)

□ Débats / observations :

→ Les débats retracés ci-dessous découlent de la présentation des orientations du mandat :

1) Service public de prévention et gestion des déchets :

Monsieur BATLLE (Mouterre-sur-Blourde) souhaite savoir si la diminution des tonnages enregistrée en 2019 a un lien avec la baisse de la population.

Pour le Président, les actions de sensibilisation et de communication réalisées par le SIMER sont à l'origine de cette baisse.

De son côté, Monsieur GERMANAUD (Mauprévoir) estime que cette baisse est liée au fait que le SIMER supprime des moyens de collecte (déchèteries mobiles) et que par conséquent les déchets se retrouvent dans la nature. Il ajoute que pour diminuer encore la production de déchets il faudrait agir à la base, c'est-à-dire auprès des fabricants d'emballages.

Le Président ne partage pas ces propos et répond que pour le second point, le SIMER n'a pas les moyens d'agir auprès des fabricants d'emballages et des supermarchés. Concernant la fermeture des sites mobiles, il indique que ces derniers n'étaient plus conformes aux normes en vigueur et qu'en cas d'accident le SIMER demeure responsable.

Pour Joël FRUCHON (Thollet), ce qu'il faut impérativement diminuer ce sont les sacs noirs, dont le coût d'enfouissement est élevé. Il ajoute qu'en tant qu'élus, il faut inciter les administrés à trier et pourquoi pas au travers de réunions publiques.

En comparaison avec les territoires voisins, un délégué demande comment le SIMER se situe en termes de ratios à l'habitant.

Le Directeur indique que les ratios du territoire syndical sont plutôt bons par rapport aux données de la Région et notamment en ce qui concerne le verre et les emballages.

Le Président est interrogé par un délégué qui se demande comment les personnes présentes dans cette Assemblée vont faire pour suivre les chantiers entrepris, car selon lui il arrive souvent que des présentations soient faites en début de mandat, mais ne sont pas suivies.

En réponse, le Président rappelle qu'un rapport annuel est présenté chaque année et qu'il s'engage à délivrer des informations à chaque réunion.

Un autre délégué s'inquiète de l'évolution des dépôts sauvages.

Le Président annonce que le SIMER fera prochainement une information aux élus sur ce thème et notamment pour rappeler le rôle de chacun et les sanctions à appliquer.

Monsieur BLANCHET (Montmorillon) estime quant à lui que les tarifs de la redevance sont trop élevés par rapport à d'autres territoires et que l'augmentation n'est pas justifiée.

Le Président rappelle qu'il y a une différence entre collectivités selon le mode de facturation du service, taxe ou redevance. Pour lui, il faut comparer des territoires similaires et le faire sur la base des données issues de la matrice des coûts publiée par l'ADEME.

Pour sa part, un délégué craint que les usagers finissent par jeter leurs déchets dans la nature pour faire baisser le montant de la facture.

En réponse à ces propos, le Directeur rappelle que le but du SIMER est de faire évoluer le comportement des usagers vis-à-vis de leur production de déchets en mettant notamment à leur disposition des outils adaptés pour que celui qui produit moins voit la différence avec celui qui ne fait pas d'effort (mise à disposition de bacs individuels, composteurs...).

Monsieur BATLLE, (rejoint par Monsieur LECAMP) propose de remplacer le terme « redevance incitative » par « redevance personnalisée ».

Comme pour les composteurs, la question d'une participation financière des usagers pour les bacs de collecte est posée au Président.

Celui-ci indique que les bacs seront mis à disposition des usagers sans participation financière. Concernant les composteurs, il souligne qu'ils sont achetés 50 € par le SIMER et revendus 15 € aux usagers du service.

2) Service travaux publics :

M. GERMANAUD (Mauprévoir) juge les prix du SIMER trop élevés.

Ce dernier est invité par le Président à consulter systématiquement le SIMER pour les besoins en travaux de la Commune et de constater ensuite le positionnement du Syndicat par rapport à ses concurrents.

**N°C20201204_084 : Assemblée générale
Débat d'orientation budgétaire 2021**

Nombre de délégués en exercice : 194

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 20 novembre 2020 ;
- Vu** la synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ci-annexée.

Le Président présente le rapport suivant :

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2021 fait ressortir une évolution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 % (+ 6 k€) dont le détail est retracé dans le **rapport de présentation joint en annexe**.

Considérant qu'il est par ailleurs rappelé que le **budget général porte les charges de l'Administration Générale**, qui sont couvertes par le versement de contributions des deux budgets annexes (73 % BA du service de gestion des déchets et 27 % BA du service TP).

Après exposé du rapport, le Comité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du budget général pour 2021.

☐ Débats / observations :

Un délégué estime le coût de la maintenance élevé au regard du parc informatique du SIMER.

Le Président rappelle que cette maintenance concerne l'ensemble des services du SIMER, ce qui représente un nombre important de postes informatiques, de logiciels métiers, mais également de boîtes mail.

N°C20201204_085 : Assemblée générale
Investissements 2021 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses
d'investissement avant le vote du budget

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 109	Contre :
Nombre de pouvoirs : 9	Abstention(s) :
Nombre de votants : 118	A l'unanimité : ☒

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°20200312_037 en date du 12 mars 2020 portant adoption du budget général 2020.

Le Président présente le rapport suivant :

Considérant que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Considérant que l'autorisation doit toutefois mentionner le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que dans la mesure où le budget 2021 ne sera voté que courant mars, **le Comité décide :**

- **D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 des chapitres 20 et 21, soit :**

Chapitres	BP 2020	RAR 2019	DM	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20 - Immobilisations incorporelles	11 200,00 €	- €	- €	11 200,00 €	2 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	22 000,00 €	- €	- €	22 000,00 €	5 500,00 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20201204_086 : Assemblée générale

Adhésion du SIMER à l'Association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA)

Nombre de délégués en exercice : 194

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 118

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

☐ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président présente le rapport suivant :

Considérant que la stratégie concernant les biodéchets adoptée en 2019 met en avant la prévention et la gestion de proximité de ces derniers notamment en faisant la promotion du compostage individuel et en développant des solutions de compostage collectif.

Considérant que sur ce thème, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, financent depuis 3 ans la structuration d'un réseau régional de promotion du compostage sous toutes ses formes : le **Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA)** qui regroupe des institutions, des collectivités, des professionnels, des particuliers et des associations. Depuis septembre 2020, ce réseau est devenu une association (loi 1901) qui a pour but de promouvoir, structurer et accompagner à l'échelle régionale la filière de prévention et de gestion des matières organiques.

Que pour cela l'association :

- Effectue de la veille sur la thématique,
- Informe ses membres des actualités et des activités de la filière,
- Coordonne et favorise l'échange entre les acteurs,
- Favorise la montée en compétence de ses membres et la mise à disposition d'outils,
- Représente ses membres au niveau régional et national.

Considérant que le SIMER, au regard de son expérience et des compétences dans ce domaine a par ailleurs participé à la structuration de ce réseau et à la création de l'association.

Considérant le fait que RCCNA met à disposition de ses adhérents un logiciel de gestion des sites de compostage partagé (Logiprox) qui permet de répondre à l'obligation réglementaire de suivi de ces sites et les besoins du SIMER en la matière, il serait opportun que le Syndicat puisse adhérer à l'association à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'accepter l'adhésion du SIMER à l'association Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA), dont le coût d'adhésion s'élève à 950 €/an ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

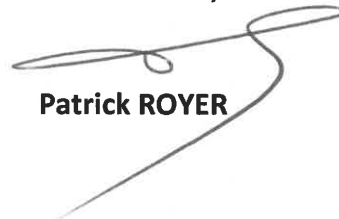
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,



Véronique WUYTS-LEPAREUX

Le Président,



Patrick ROYER



ANNEXES

1- Présentation générale du syndicat et des orientations stratégiques du mandat 2020-2026



Notre engagement



- Au cours du dernier mandat, le SIMER, avec ses élus et ses équipes, a travaillé intensément à faire évoluer ses services auprès de la population et de ses adhérents dans une recherche de **qualité de service, de maîtrise des coûts et de proximité**
- **Des résultats ont été obtenus et des chantiers ont été entrepris**
- Mais au regard des **enjeux importants** actuels (*environnemental, économique, démocratique...*), **notre syndicat à sa place**, au côté et en lien étroit avec les autres acteurs du territoire (collectivités locales, acteurs économiques, monde associatif...) et doit aller plus loin et être un **acteur du changement**



« un syndicat engagé à vos côtés pour dessiner demain »

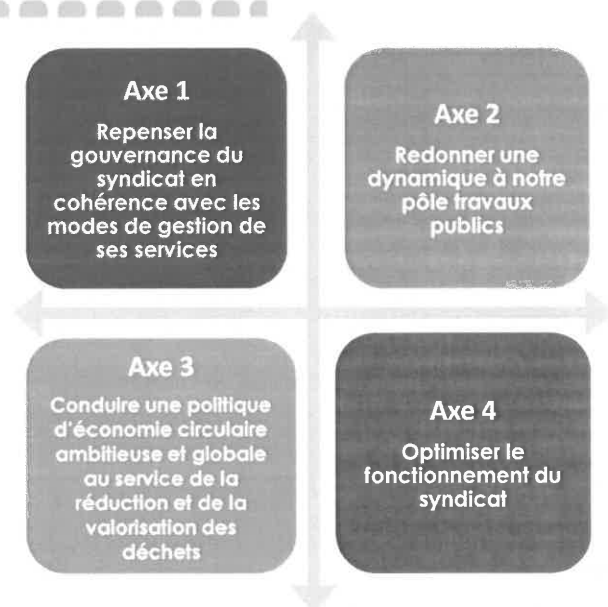
Nos atouts



- **Une histoire riche depuis 1952 avec des évolutions successives**, du génie rural, en passant par le remembrement agricole, les opérations de viabilisation, les terrassements, les aménagements de centres-bourgs... et en arrivant bien sûr à la gestion des déchets. Cela atteste de **la résilience de la structure et de sa capacité à évoluer**
- **Des complémentarités évidentes** entre nos 2 branches d'activité qui permettent de mutualiser certaines compétences (finances, RH, vie des assemblées...)
- **Des équipes engagées** (150 agents), **des installations** et des matériels qui lui confèrent **une grande autonomie** pour ses choix stratégiques
- **Des valeurs**, celles du Service Public, de la préservation de l'environnement, de la proximité, de l'écoute et du respect des décisions des élus



Nos axes de travail d'ici 2026



AXE 1 _ Repenser la gouvernance du syndicat

- Le **syndicat regroupe aujourd'hui 151 collectivités membres** (143 communes – 6 EPCI – 1 syndicat – le Conseil départemental de la Vienne)
- 1 comité / 3 collèges, selon les missions et les compétences transférées par les membres + 1 bureau et des commissions
- **Objectifs :**
 - > **Simplifier la gouvernance et rechercher la proximité** pour permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du syndicat et appropriation des enjeux par les élus
 - > **Conférer aux services une gestion plus agile**, car de nature industrielle et commerciale, nos services sont soumis à la concurrence des opérateurs privés sans en avoir la souplesse
 - > **Préserver les attributs publics du syndicat**, conforme à ses valeurs, par des élus locaux attachés à leur territoire et leurs équipements
- **Méthode & calendrier : à partir de 2022**, avec l'appui d'un cabinet extérieur et après avoir bénéficié de retours d'expérience de structures similaires



AXE 2 _ Redonner une dynamique au pôle travaux publics

➤ Chiffres clés :

> 20 agents :

- 16 opérateurs VRD, dont 4 contractuels
- 1 chef de chantier
- 2 agents au bureau d'études
- 1 agent administratif



> Un bureau d'études pour accompagner les collectivités dans leurs projets

> Une palette de savoir-faire :

- Entretien de la voirie
- Aménagement de centres-bourgs, de rues, de parkings
- Création de lotissements et de zones d'activités
- Réalisation de réseaux (Assainissement, EP, AEP...)

> Des équipements :

- Un atelier complet pour l'entretien de la voirie (PATA, engin de reprofilage, gravillonneur, balayeuse)
- 5 pelles / 5 camions 6x4



AXE 2 _ Redonner une dynamique au pôle travaux publics (suite)

➤ Contexte :

> Une activité fragilisée par :

- Les difficultés à attirer des compétences pour assurer le remplacement de ses personnels (conducteur de travaux , chef d'équipe , maçons...)
- Les évolutions du Schéma Intercommunal qui a entraîné une baisse des activités liées à la voirie et aux réseaux
- Une conjoncture économique incertaine (Covid et report des élections locales ...)

> Projets :

• Mieux faire connaître les compétences et les savoir-faire avec 3 atouts à valoriser :

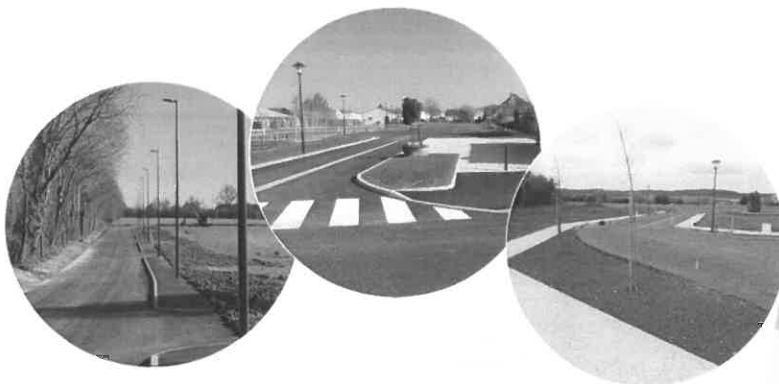
- Un mode de conventionnement souple en dehors des rigidités du Code de la commande publique
- Une solution d'ingénierie et/ou de travaux qui permet d'accompagner les collectivités du début à la fin de leur projet
- Une alternative aux grands opérateurs privés



SIMER

AXE 2 _ Redonner une dynamique au pôle travaux publics (suite)

- Conduire une étude pour réorienter certains domaines d'activité et optimiser l'organisation et le fonctionnement des équipes
- Travailler à des liens plus étroits avec les structures intercommunales, le Département et rechercher des mutualisations



SIMER

AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale



Un contexte réglementaire :

> La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 20 février 2020 :

- Réduire les déchets ménagers de 15% entre 2010 et 2030 (- 83 Kg)
- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques entre 2010 et 2030
- Réduire de 50% les déchets mis en installation de stockage entre 2010 et 2025. D'ici 2035 la part mise en installation de stockage ne devra pas être supérieure à 10% (49% aujourd'hui)

> La loi de Transition Énergétique de 2015 :

- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023
- Extension des consignes de tri sur les emballages d'ici 2023
- Etudier la mise en place d'une tarification incitative



AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)

Un contexte économique et fiscal :

> Le passage de la TGAP de 18 € à 65 € d'ici 2025 sur chaque tonne mise en installation de stockage

Designation des installations de stockage de déchets non dangereux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valorisation énergétique de + de 75 % du biogaz capté + casier exploité en mode bioréacteur	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonnage annuel	21 000						
Montant de la TGAP	357 000 €	378 000 €	630 000 €	840 000 €	1 071 000 €	1 218 000 €	1 365 000 €
Evolution de la TGAP	1	21 000 €	252 000 €	210 000 €	231 000 €	147 000 €	147 000 €
Conséquence sur la hausse de la REOM (%)	1	0	6	4	4	3	3
Simulation de tonnage pour maintenir le coût de la TGAP au montant de 2019	21 000	19 833	11 800	8 925	7 000	6 155	5 492
	1	-6%	-43%	-58%	-67%	-71%	-74%

> La crise des matériaux recyclés en raison :

- De la fermeture des frontières asiatiques depuis 2019
- Le prix bas du pétrole et du gaz qui rend les matières vierges plus compétitives que les matériaux issus du recyclage et/ou des énergies renouvelables

	Ferraille déchâteries	Acier	Carlonnettes	Plastiques	Cartons déchâteries	Papier
Prix moyen 2018	139 €	142 €	80 €	135 €	92 €	94 €
Prix moyen 2019	98 €	73 €	56 €	156 €	75 €	91 €
Prix moyen 2020	50 €	60 €	23 €	102 €	54 €	59 €
Variation 2018/2020	-180%	-136%	-243%	-33%	-71%	-59%



AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)

➤ Contexte environnemental :

L'enjeu environnemental est désormais au cœur des préoccupations de nos concitoyens et **le tri des déchets est le 1^{er} geste en faveur de l'environnement** cité par les Français. Les mentalités évoluent, mais sans doute trop lentement au regard des **enjeux fondamentaux** que sont :

- Le réchauffement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épuisement des ressources naturelles

Une des solutions pour répondre à ces enjeux est de mettre en place une politique **d'économie circulaire** dans laquelle la prévention et la valorisation des déchets permettent de ne pas consommer abusivement les matières premières, de ne pas polluer les sols, l'eau ou l'air avec des déchets, et de produire de la matière et de l'énergie sans avoir recours aux énergies fossiles

SIMER

AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)

➤ Objectifs et résultat attendu :

- ① Donner la priorité à la prévention des déchets en réduisant de 100 Kg d'ici 2025 notre production individuelle de déchets, soit mieux que l'objectif national de - 15%

Ratio kg./habitants	2010	2019	2025
OMA *, dont les 3 flux principaux :	320	283	220
OMR	227	187	120
CS (hors verre)	43	48	55
Verre	44	43	45
Déchèteries, dont :	232	238	230
Tout-venant	65	54	45
Total DMA hors gravats	552	521	450
Population	66 901	58 546	

- ② Faire de nos déchets une ressource et une énergie pour nos territoires en faisant progresser notre taux de valorisation de 15 pts d'ici 2025 pour qu'il atteigne 65%

- ③ Délivrer un service au juste coût

SIMER

AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)



➤ Méthode :

> Un projet global qui modifie en profondeur le service à l'utilisateur pour :

- Inciter au changement de comportement
- Donner les moyens de ce changement
- Accompagner ce changement

> Un projet qui repose sur 5 piliers :

❶ La mise en place d'une redevance incitative à compter de 2023 précédée de la redéfinition des schémas de collecte à compter de 2022

❷ La structuration d'un Plan de Prévention des Déchets :

- Avec comme point fort le déploiement de notre stratégie de détournement des biodéchets qui représentent 40% du sac noir
- Le développement du réemploi dans le Sud-Vienne
- La conduite de démarches d'éco-exemplarité



AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)

❸ La conduite d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale :



- Le SIMER est lauréat de l'appel à projet EITNA visant à travailler avec les acteurs économiques du territoire pour faire naître des projets autour d'achats communs, de mutualisation de moyens, de substitution de matières afin de réaliser des économies ou encore, de créer de la valeur à partir de déchets

❹ Initier une réflexion départementale sur les installations de traitement des déchets :

- Si la Vienne a longtemps été un Département pourvu d'installations de stockage des déchets ultimes ou de centres de tri, la perspective à 10 ans pourrait être contraire avec la fin des installations de stockage qui ne pourront plus s'étendre et qui vont voir leurs autorisations d'exploiter expirées. Mais aussi la disparition d'unités de tri par défaut d'entente entre les collectivités publiques. Les emplois et l'activité générée par le traitement des déchets pourrait ainsi fuir le Département qui pourrait être autonome en la matière



AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)



Les flux prioritaires à mutualiser au niveau départemental sont :

- o Les déchets ultimes : OMR , TV de déchèterie, refus de tri
- o Les recyclables secs : papiers et emballages
- o Le bois traité

Autour de ces flux, il est possible de construire **une intelligence territoriale** qui permet d'associer la ville, gourmande d'énergies et de chaleurs, à la campagne où la valorisation des matières est plus aisée , car il y a un besoin d'espace accru pour le recyclage et le stockage



AXE 3 _ Conduire une politique d'économie circulaire ambitieuse et globale (suite)



⑤ **Poursuivre nos efforts de sensibilisation et de communication** entrepris lors du précédent mandat :

> **S'appuyer sur l'existant tout en innovant :**

- Développer la présence et les contenus sur les réseaux sociaux
- Produire des contenus vidéos (témoignages, interviews, reportages)
- Mettre en place une application « mon tri »
- Renouveler les supports existants (covering des BOM, autocollants bacs, guide du tri ...)



> **Et être en mesure de toucher un plus jeune public qui fait l'opinion et le changement, tout en conservant nos outils de communication papiers et notre présence terrain pour une population plus traditionnelle**

AXE 4 _ Optimiser le fonctionnement du syndicat :



- Développer la politique qualité pour optimiser et professionnaliser nos process de production et aller vers des démarches de certification
- Remise à niveau de nos outils numériques
- Accompagner nos agents aux changements et mettre l'accent sur la formation pour favoriser les montées en compétence
- Faire évoluer le suivi budgétaire et la connaissance des coûts dans un souci d'efficacité et de simplicité
- Construire une politique d'achat cohérente avec les objectifs des services



Annexe à la délibération N°C20201204_084



Rapport d'orientation budgétaire 2021

L.2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

1_ Dépenses de fonctionnement

Le budget général du Syndicat porte les charges de l'administration générale composée de 8 agents permanents :

- > Direction : 1 agent
- > Affaires générales : 5 agents (*Commande publique, comptabilité et assemblées*)
- > Ressources humaines : 2 agents

Pour 2021, les charges de fonctionnement connaîtront une évolution modérée de 1 % et se porteront à 575 000 € (BP 2020 569 K€) :

- **Les charges de gestion courante** seraient en hausse de près de 9 k€, passant ainsi de 31 k€ à 40 k€. Celle-ci correspond pour l'essentiel aux indemnités versées à l'exécutif du Syndicat qui a été renforcé en 2020 par 2 Vice-Présidents (6 au total), pour permettre une meilleure représentation du SIMER sur le territoire
- **Les charges à caractère général évolueraient légèrement, + 3 000 €** sous l'effet de la hausse de la cotisation versée à l'Agence des Territoires de la Vienne dans le cadre de la maintenance informatique
- **Les charges de personnel resteraient stables** par rapport à 2020 à 437 k€
- **Les dotations aux amortissements connaîtront quant à elles une baisse significative passant ainsi de 17 k€ à 11 k€.** Celle-ci est liée à la fin des amortissements de différents biens et notamment ceux du site internet et du serveur informatique



2. Recettes de fonctionnement

➤ Pour couvrir ces dépenses, les contributions versées par chacun des 2 budgets annexes au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement se décomposeraient comme suit :

Budgets annexes	BP 2020	OB 2021
Gestion des déchets (à hauteur de 73 %)	407 190 €	413 494 €
Travaux publics (à hauteur de 27 %)	150 604 €	152 936 €
TOTAL	557 794 €	566 430 €

➤ Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat se porteraient à 7 600 €

3. Les investissements pour 2021

➤ Les investissements pour 2021 concerneraient principalement le renouvellement de matériels informatiques (15 k€) ainsi qu'une extension du site internet avec notamment la création d'un espace réservé aux élus (10 k€).



Ils seraient autofinancés intégralement

**BUDGET ANNEXE du SERVICE PUBLIC de PREVENTION et de GESTION des DECHETS
SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021**

(Ces orientations budgétaires ont été examinées par le Comité Syndical le 30 novembre 2020)

a) Contexte et enjeux :

2021 s'annonce comme une année marquée par une grande incertitude en raison bien évidemment de la crise sanitaire mondiale en cours et de la capacité pour nos sociétés à s'organiser pour y faire face.

De cela découle une situation économique forcément dégradée avec une production, une consommation et des échanges internationaux en berne, ce qui nous impact directement via la crise des cours des matériaux issus du recyclage, dont les débouchés se tarissent et la concurrence avec les matières vierges n'est pas avantageuse.

Toutefois, toute situation de crise offre des opportunités et des avantages, en l'occurrence les taux d'intérêt vont demeurer extrêmement faibles, l'Etat au travers de son plan de relance de 100 milliards, va consacrer 30 milliards d'euros à la transition écologique et 500 millions d'euros supplémentaires au fonds « Economie circulaire » géré par l'ADEME. **Cela est donc propice aux projets et aux investissements.**

Ces derniers sont absolument nécessaires pour prendre un tournant environnemental et aller vers une économie circulaire où nos déchets sont de moins en moins enfouis, mais réutilisés ou recyclés aussi localement que possible pour créer de la valeur sur le territoire. Cette boucle vertueuse sera aussi indispensable pour faire face à la hausse ininterrompue de la TGAP entre 2021 et 2025. Cette taxe est perçue par l'Etat sur chaque tonne enfouie et sa valeur à la tonne va passer de 18 € en 2020 à 65 € en 2025 !

Conscient de ces enjeux, le SIMER souhaite porter un **projet global fondé sur les 3 piliers** suivants :

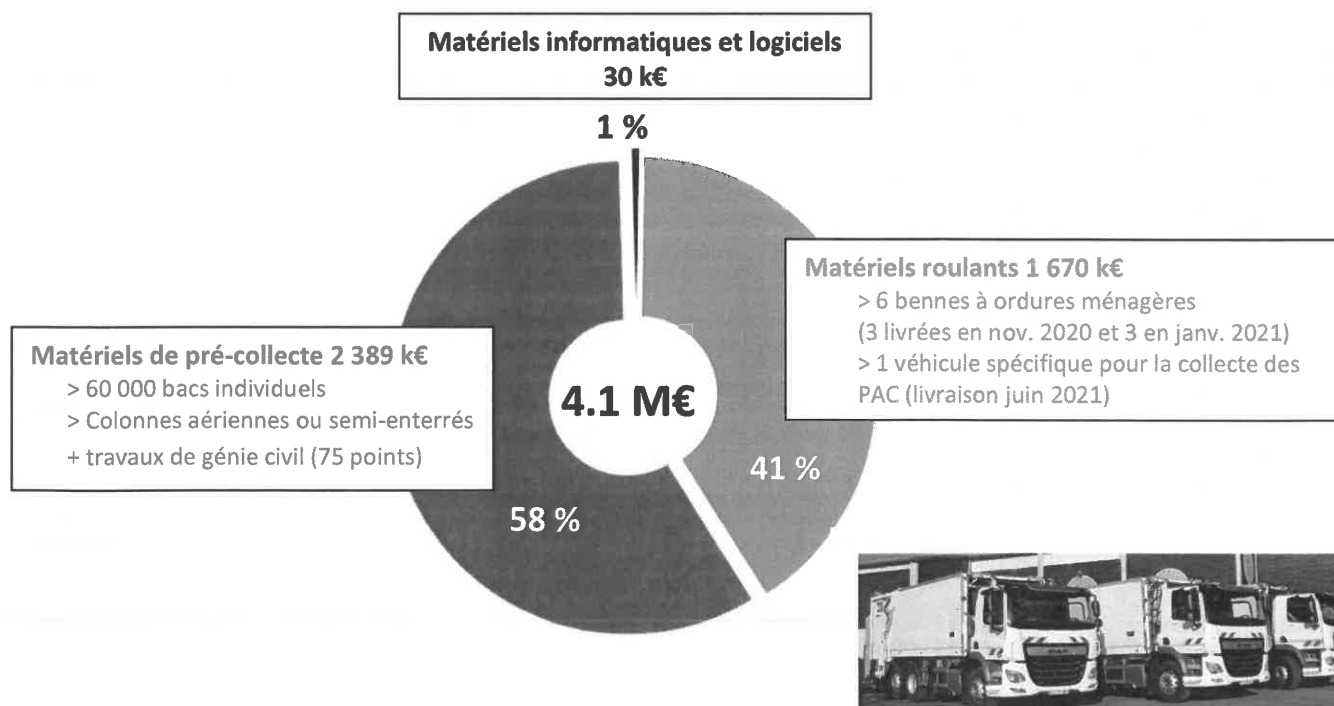
- **Donner la priorité à la prévention des déchets** (le meilleur des déchets est celui qui n'a pas été produit !) en mettant en place simultanément :
 - > *Une redevance incitative pour changer les comportements,*
 - > *Un nouveau schéma de collecte plus individualisé,*
 - > *Une stratégie de détournement des biodéchets par l'accélération du compostage individuel et collectif.*
- **Faire de nos déchets une ressource pour le territoire en :**
 - > *Défendant et modernisant notre unité de tri des déchets et plus largement en recherchant un schéma départemental des installations de traitement,*
 - > *Travaillant avec les autres acteurs économiques du territoire autour de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT),*
 - > *Initiant une démarche qualité pour aller vers des certifications de nos process de production et de services (label pour le compost, le bois...).*
- **Préserver les équilibres financiers, la capacité à investir et porter des projets pour maîtriser la hausse des coûts.**

b) Les orientations budgétaires pour 2021 :

Le programme d'investissement courant serait limité à 475 500 € et très largement autofinancé :

1 / Investissements courants		
Construction / VRD	Travaux sur le quai de transfert	15 000 €
	Divers travaux sur site de l'Eco-pôle	10 000 €
	Travaux de réhabilitation bâtiment de Civray (vestiaires)	15 000 €
Dispositifs de pré-collecte	Caissons pour les déchèteries	40 000 €
	Bornes pour la collecte du verre	45 000 €
	Autres bornes PAV (dont pour la collecte des huiles)	20 000 €
	Bennes pour les professionnels	20 000 €
Poids-Lourds / Véhicules	Polybenne	140 000 €
	Remorque	40 000 €
	Remorque à fond mouvant	70 000 €
Matériels de bureau	Logiciels	1 500 €
	Matériels informatiques	8 000 €
	Mobiliers	3 000 €
Divers	Divers petits investissements	20 000 €
Sous-total 1 : investissements courants		447 500 €
2 / Investissements liés à la conduite de projets		
Biodéchets (Tribio)	Composteurs collectifs	21 000 €
Réemploi	Opération d'équipements réemploi	7 000 €
Sous-total 2 : investissements liés à la conduite de projets		28 000 €
Total des investissements projetés pour 2021		475 500 €

Cela s'explique par celui en cours de **4.1 M€** lié au déploiement de notre nouveau schéma de collecte nécessaire à la mise en place d'une Redevance Incitative.



Pour mémoire, les économies attendues avec la mise en place de la Redevance Incitative en 2022 seraient :

- > le passage au mono ripage, soit – 6 ETP (- 210 K€),
- > la réduction des fréquences de collecte et donc du nombre de bennes à ordures ménagères qui passera de 11 à 8 (- 90 000 € d'amortissement),
- > la baisse de 40 % des déchets contenus dans notre sac noir (4 000 t x 130 € = 520 000 €).

Concernant les dépenses et recettes de fonctionnement, l'année 2021 sera une année de transition, passant d'un modèle à l'autre, où nous subirons de plein fouet les variations suivantes :

Variation des charges et produits courants entre 2020 et 2021			
CHARGES		PRODUITS	
■ Charges d'enfouissement (21 000 T / an) :			
> Evolution TGAP (+12 €/tonne)	252 000 €	-90 000 €	■ Vente des matériaux
> Variation prix du marché (+1 €/tonne)	21 000 €		
■ Traitement du bois B (62 € x 1 500 tonnes)	93 000 €	-25 000 €	■ Produit attendu REOM (effet COVID)
■ Charges de personnel (+ 2 %)	95 000 €		
■ Amortissements	-30 000 €	161 000 €	■ Soutiens emplois aidés pour 29 PEC
■ Charges financières	-15 000 €		
■ Fournitures pour COVID 19	20 000 €		
■ Opération de maintenance centre de tri	20 000 €		
TOTAL	456 000 €	46 000 €	
SOLDE	-410 000 €		

Dès lors pour couvrir ces besoins, il est proposé une augmentation de 7% des tarifs de la REOM pour 2021.

	TGAP	Matériaux	
Evolution 14 € (7%) ▶ (C1 en PàP)	66 % (9€)	22 % (3 €)	12 % (2€) Effets COVID